

Votants : 79 Convocation du Conseil d'Agglomération : le 20 janvier 2017 Affichage du Compte-rendu Sommaire : le 31 janvier 2017

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 30 janvier 2017

# TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – AVENANT N® AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION NIORTAISE

# Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

#### <u>Titulaires absents ayant donné pouvoir :</u>

Yamina BOUDAHMANI à Jeanine BARBOTIN, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Carole BRUNETEAU à Dominique JEUFFRAULT, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Marie-Chantal GARENNE à Alain BAUDIN, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Michel PAILLEY, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Yvonne VACKER, Josiane METAYER à Elodie TRUONG, Marcel MOINARD à Alain LIAIGRE, Serge MORIN à Monique JOHNSON, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU à Pascal DUFORESTEL, Céline VALEZE à Marie-Christelle BOUCHERY

#### Titulaires absents suppléés :

Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

## **Titulaires absents:**

Jean-Claude FRADIN, Simon LAPLACE, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN

#### Titulaires absents excusés :

Yamina BOUDAHMANI, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAULT, Robert GOUSSEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Rabah LAICHOUR, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Sebastien PARTHENAY, Alain PIVETEAU, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Florent SIMMONET

# **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

## **CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 30 JANVIER 2017**

# TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – AVENANT N°8 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION NIORTAISE

Monsieur Alain LECOINTE, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le contrat de Délégation de Service Public confié à la SEMTAN a été modifié par sept avenants.

L'avenant 8 prend en compte sur les années 2016 et 2017 :

# Les modifications d'offre suivantes :

- ➤ Interruption des services scolaires le 6 mai 2016 suite à la modification du calendrier scolaire pour un montant de -5 490 € valeur janvier 2010 de contribution.
- Impact de la nouvelle sectorisation des collèges sur la consistance de l'offre scolaires à compter de septembre 2016 ; pour un impact de -1 654 km et -5 068 € de contribution valeur janvier 2010.
- D'autres ajustements de l'offre en période 2016- 2017 dont l'impact est de + 90km en sous-traitance soit + 277 € de contribution 2016 (valeur janvier 2010) en 2016.
- La correction d'une erreur de report de kilomètres sur l'offre 2016 des lignes ScolTAN N101 et N103 pour un montant de -3 017 € de contribution (valeur 2010) en 2016.
- L'évolution du volume kilométrique contractuel du transport à la demande et du transport des personnes à mobilité réduite en 2016 pour un montant de 23 710€ de contribution (valeur 2010).
- La prise en compte de l'impact du calendrier de fonctionnement 2016 sur la ligne Maraichine suite aux modifications d'offre intervenues en 2016 soit un impact de – 1 012 € (€ valeur 2010) de contribution financièreforfaitaire.
- ➤ La prise en compte de l'impact de la décision de l'Autorité délégante de ne pas répercuter en 2014 la hausse de la TVA applicable aux transports publics et ayant pris effet le 1er janvier 2014 qui sont pris en charge hors contribution financière et payé à l'euro sur la base des justificatifs.
- La prise en compte de l'impact de l'absence d'homologation de la proposition tarifaire du délégataire pour une augmentation des tarifs au 1er juillet 2015 et au 1er juillet 2016 hauteur de -918 € (valeur janvier 2010) de régularisation et de prévision de + 2 182 € (valeur 2010) en 2017 sur les 3 mois de prolongation.
- ➤ L'évolution de la formule d'actualisation de l'article 21 du contrat de DSP par remplacement de deux indices INSEE dont les séries statistiques ont été arrêtées par l'INSEE.
- La mise à jour de l'annexe Plan Pluriannuel d'Investissement.
- La prise en compte des impacts financiers liés aux réductions d'effectifs en 2017 pour un montant de -76 132 € (valeur janvier 2010) de contribution.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20170130-C04-01-2017-DE Date de télétransmission : 03/02/2017 Date de réception préfecture : 03/02/2017 L'impact de la prolongation de 3 mois actée par l'avenant 8 est donc contractualisé et finalisée pour un montant de 2 595 215 € valeur janvier 2010 de contribution.

Dans la mesure où l'avenant 7 prend acte du versement d'un acompte de 2 500 000 € (valeur janvier 2010) de contribution au délégataire pour l'année 2017, la contribution forfaitaire de l'autorité délégante pour la période du 1er janvier au 31 mars 2017 d'un montant de 2 595 215 € (valeur janvier 2010), sera versée au délégataire, déduction faite de l'acompte mentionné ci-dessus.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le texte de l'avenant n® au contrat de Délégation de Service Public entre la CAN et la SEMTAN,
- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau délégué à signer cet avenant.

Motion adoptée par 74 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 4.

Pour: 74 Contre: 0 Abstentions: 4 Non participé: 1

**Alain LECOINTE** 

Membre du Bureau Délégué